

Bloc 1**Cours obligatoires**DCER0099-1 *Certificat inter universités en droits des débiteurs vulnérables* TA 108 - - 15

- Module 1 :

Présentation des vulnérabilités potentielles et des conventions internationales utiles (+ justiciabilité des droits sociaux), par V. Flohimont (UNamur) et J.-F. Neven (avocat, ULB)

- Module 2 :

Vulnérabilités particulières, par A. Tasiaux (UNamur), G. Mathieu (UNamur) et M. Beague (UNamur)

- Module 3 :

Le débiteur majeur bénéficiant d'une mesure de protection : avocat + Magistrat

- Module 4 :

Le débiteur face à des dettes civiles (responsabilité civile, contrats de consommation,...), par E. Vanstechelma (UNamur)

- Module 5 :

Le débiteur en médiation de dettes (+ rédaction d'un plan), par J. Hubin (ULiège)

- Module 6 :

Le débiteur face à des dettes de crédit : Chr. Biquet (ULiège)

- Module 7 :

Le débiteur face aux saisies, par Jean-François Van Drooghenbroeck (UCL)

- Module 8 :

Le débiteur face à des dettes fiscales et sociales, par E. Vanstechelma (UNamur) et E. Dermine (ULB)

- Module 9 :

Aide sociale et chômage + droit passerelle des indépendants, par H. Mormont (ULB)

- Module 10 :

Le débiteur face à la fracture numérique, par H. Jacquemin (UNamur)

- Module 11 :

Le débiteur en droit pénal (notamment le sort des dettes pénales, la question des détenus,...), par N. Colette (UNamur)

Séminaires :

- Travaux pratiques en matière de règlement collectif de dettes, par J. Hubin (coordination)

- Travaux pratiques en matière de procédure d'ordre